



## Avenant? changement de salaire

Par **Clarisse42**, le **21/08/2008** à **10:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat professionnalisation, mon employeur souhaite revoir ma rémunération.

Il y aura toujours la base de 80% du SMIC, mais il souhaite instaurer également des primes variables en fonction d'objectif de management.

Est-ce qu'il faut établir un avenant au contrat de travail en précisant le montant exact des primes et définir les objectifs?

Cordialement